

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR INFORMATION

Séance du 7 mai 2026

Absente excusée : Anne Bescond (pouvoir donné à Christian Abaziou).
Secrétaire de séance : Véronique Ily est désignée secrétaire de séance.

Compte Financier Unique 2025 de la commune

Les comptes financiers uniques 2025 retracent l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année (commune, service des eaux et lotissement du Cosquer). Il s'agit du bilan de gestion de la précédente équipe municipale. Ces comptes permettent d'intégrer les résultats dans le budget 2026.

	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat 2025	Opérations ordre non budgétaire	Résultats de clôture 2025
Investissement	-497 661 €		773 502 €	153 €	275 994 €
Fonctionnement	637 756 €	542 754 €	891 007 €	365 €	212 872 €

Source : Direction Générale des Finances Publiques. Montants arrondis à l'euro dans tout le document.

Le compte financier unique retrace également une analyse financière de la gestion communale. On peut relever notamment :

- **Une tendance baissière de la capacité d'auto-financement (CAF)** sur ces 4 dernières années, qui réduit les marges de manœuvre de la commune pour financer ses projets d'équipement : 80 K€ en 2025, contre 184 K€ en 2022.
- **La dette a quasiment doublé** en raison d'un emprunt de 420 000 € contracté en 2025, essentiellement pour couvrir les coûts des travaux de viabilisation du lotissement du Cosquer et anticiper le futur règlement de l'excédent du Service des Eaux à Haut Léon Communauté, rendu obligatoire suite au transfert de compétence à HLC.

Les prochains budgets devront être bâtis en tenant compte de cette analyse de la situation financière afin de restaurer des marges de manœuvre et sécuriser l'avenir financier de la commune.

Compte Financier Unique 2025 : Service des eaux

Ce budget dégage en fonctionnement un excédent de 17 305 € et en investissement 304 736 €, soit un excédent global de 322 042 €. Ce résultat doit être versé en intégralité au budget de Haut Léon Communauté, suite au transfert de la compétence EAU. La commune va solliciter HLC pour pouvoir échelonner ce paiement sur plusieurs années.

Compte Financier Unique 2025 : Lotissement du Cosquer

Ce budget dégage au 31 décembre 2025, un déficit global de 313 309 €.

A noter que 2 lots ont été vendus depuis le début de l'année. Afin d'assainir les finances de la commune, il est impératif de vendre au plus vite l'ensemble des lots.

Ces 3 comptes financiers ont été approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats : Compte tenu des résultats ci-dessus, les affectations suivantes ont été adoptées à l'unanimité

Budget commune : Report en section de fonctionnement : 230 178 €. Report en section d'investissement : 580 740 €.

Budget Lotissement du Cosquer : Report de - 313 309 €

Budgets primitifs 2026 :

Thierry GAUDEC, maire, précise qu'ils ont la particularité d'avoir été préparés, cette année, dans des conditions particulières. N'ayant pas été voté avant les élections municipales et compte tenu des grandes difficultés rencontrées depuis, le budget a juste le mérite de permettre une gestion quotidienne de la commune, alors qu'il aurait dû commencer à reprendre les engagements pris devant les Tréfléziens.

Concernant l'investissement, il devra sûrement faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année, lorsqu'un point complet aura été fait sur les dossiers de la Gare et de la médiathèque. Toutefois, il ne prévoit pas de crédits sur ces projets.

Budget commune

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 056 718 €	1 056 718 €	917 485 €	917 485 €

Montants arrondis à l'euro dans tout le document.

La section de fonctionnement permet de faire face aux dépenses courantes de la commune : entretien de la voirie, des bâtiments, frais de personnel, participation aux organismes extérieurs, subventions aux associations... et qui sont essentiellement financées par les impôts locaux, les dotations de l'état, les loyers encaissés sur les bâtiments loués, le résultat de l'année précédente... Sont prévus, en investissement, des travaux de voirie à hauteur de 116 K€, des acquisitions diverses de matériel à hauteur de 15 K€. A noter que le remboursement annuel de la dette en capital est prévu à 55 700 €. Le déficit du lotissement est repris pour 276 827 €, après déduction de lots vendus. Le versement du résultat 2025 du service des eaux à HLC figure également en investissement pour 304 736 €.

Budget Lotissement du Cosquer

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
384 238 €	441 688 €	655 240 €	655 240 €

Montants arrondis à l'euro dans tout le document.

Les budgets commune et lotissement du Cosquer ont été votés à l'unanimité.

Fongibilité des crédits

Dans le cadre de l'exécution des budgets ci-dessus, le maire a été autorisé à l'unanimité, à bénéficier de la possibilité de procéder à des virements de crédits à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles.

Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, a reconduit, sans augmentation, les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.48 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.87 % ; Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.65 %

Thierry GAUDEC a fait remarquer que ces taux sont inférieurs aux moyennes départementales et notamment à ceux appliqués dans les communes voisines. Une hausse ne sera envisagée que dans la mesure où des projets d'investissement réalistes seront programmés et expliqués.

Participation financière à l'école Notre Dame du Sacré Coeur

Comme chaque année, le conseil municipal, a voté à l'unanimité, la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée, soit la somme de 59 940 €.

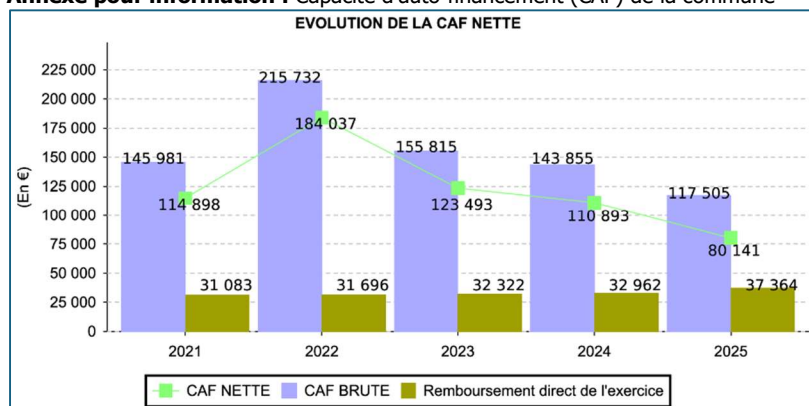
Création de la commission communale des impôts directs

Cette commission a pour objet de fixer la valeur locative des maisons. Elle se réunit une fois par an pour étudier les modifications survenue l'année précédente (maisons neuves, extensions, rénovations). Les 6 membres de la commission sont tirés au sort sur une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal. Cette liste a été approuvée à l'unanimité. Les 6 membres seront désignés par l'Administration fiscale.

Modification des prix de vente de certains lots du lotissement du Cosquer

Afin de faciliter la vente des lots du lotissement, le conseil municipal, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide de revoir à la baisse le prix des lots les moins bien exposés et plus difficiles à aménager.

Annexe pour information : Capacité d'auto-financement (CAF) de la commune



Source : Direction Générale des Finances Publiques